

Il s'agit d'informations générales sur la procédure de demande d'asile fournies par les organisations membres de la California Welcoming Task Force (CAWTF). Ces informations peuvent être modifiées plus tard. Veuillez donc consulter le site Internet [rapidresponsesd.org/cawtf](https://rapidresponsesd.org/cawtf) pour obtenir les documents les plus récents, ainsi que les sites web et les pages de médias sociaux des organisations membres du CAWTF, notamment [www.immdef.org](http://www.immdef.org), [www.alotrolado.org](http://www.alotrolado.org), <https://www.facebook.com/borderlinecrisis/>,

## INFORMATIONS SUR LA PROCÉDURE DE DEMANDE D'ASILE

21 juin 2022

**ALERTE :** Tous les services juridiques offerts par les organisations de la California Welcoming Task Force sont GRATUITS. Si un individu ou un groupe de personnes prétend faire partie de la California Welcoming Task Force et demande de l'argent pour des conseils ou des services juridiques, il s'agit d'une escroquerie. Nos conseils ou services juridiques ne sont PAS PAYANTS.

Comment contacter les organisations de la California Welcoming Task Force pour obtenir une aide juridique :

### **Immigrant Defenders Law Center :**

[ayuda@immdef.org](mailto:ayuda@immdef.org)

[www.immdef.org](http://www.immdef.org)

### **Al Otro Lado :**

<https://alotrolado.org/encuesta> **\*\*\*Répondre à cette enquête ne constitue pas une demande d'asile et ne signifie pas que vous avez un dossier chez Al Otro Lado. Vous ne serez contacté que si vous remplissez les conditions requises pour bénéficier des services d'Al Otro Lado.**

[www.alotrolado.org](http://www.alotrolado.org)

### **Plus d'informations sur ces organisations :**

[www.responsesd.org/california-welcoming-task-force](http://www.responsesd.org/california-welcoming-task-force)

### **Les protocoles de protection des migrants (en anglais, Migrant Protection Protocols (MPP))**

Le 13 août 2021, un tribunal fédéral du Texas a statué que l'Administration Biden devrait relancer le programme MPP. L'administration Biden a demandé un sursis à cet effet. Le 30 juin 2022, la Cour suprême a confirmé l'autorité de l'administration pour mettre fin au programme MPP. Toutefois, depuis le début du mois de juillet 2022, l'administration poursuit la mise en œuvre des MPP.

## **Entrer aux États-Unis pour demander l'asile**

La procédure de réception des demandeurs d'asile à la frontière reste fermée. Il n'existe actuellement aucune « liste d'attente » officielle.

Pour le moment, le seul moyen d'entrer légalement aux États-Unis en tant que demandeur d'asile depuis la frontière sud des États-Unis est de bénéficier d'une libération conditionnelle pour des motifs humanitaires. La libération conditionnelle pour des motifs humanitaires est discrétionnaire et est accessible aux personnes extrêmement vulnérables sur le plan médical. Cependant, ces libérations sont rares et ne sont accordées que très rarement.

## **La libération conditionnelle pour des motifs humanitaires**

La libération conditionnelle pour des motifs humanitaires s'applique aux personnes qui ont des problèmes de santé graves ou qui sont exposées à un risque imminent. Le gouvernement des États-Unis ne perçoit pas de frais pour la demande de libération conditionnelle pour des motifs humanitaires auprès du Service des douanes et de la protection des frontières. C'est le Service des Douanes et de la protection des frontières qui décide de l'octroi de la libération conditionnelle pour des motifs humanitaires. Il n'y a pas de délai fixe dans lequel une demande de libération conditionnelle pour des motifs humanitaires doit être accordée. Il peut s'écouler des jours, des semaines, voire des mois avant que le gouvernement américain ne prenne une décision. Il n'y a pas de procédure d'appel en cas de refus.

## **Les risques encourus si vous entrez aux États-Unis entre les points d'entrée**

Invoquant la pandémie de COVID-19, le gouvernement des États-Unis continue d'expulser des personnes et des familles à la frontière sud des États-Unis sans leur donner la possibilité de demander l'asile ou une autre protection. Cette politique est appelée Titre 42. Cette politique est contestée devant les tribunaux des États-Unis, mais à la date du 21 juin 2022, elle est toujours en vigueur.

Si vous tentez de franchir la frontière des États-Unis, vous et/ou votre famille risquez d'être immédiatement renvoyés au Mexique ou mis dans un avion à destination de votre pays d'origine. Certaines personnes et familles qui expriment leur crainte de retourner dans leur pays d'origine ou au Mexique peuvent être autorisées à rester aux États-Unis, mais il est difficile de savoir qui sera autorisé à entrer aux États-Unis en tant que demandeur d'asile.

Certaines personnes ou familles qui entreront aux États-Unis entre les points d'entrée seront soumises à une procédure d'expulsion accélérée aux termes de laquelle elles pourraient être renvoyées dans leur pays d'origine ou être autorisées à passer un entretien de peur crédible.

## **L'entretien de peur crédible :**

Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants (norme élevée)

Si vous avez été torturé ou craignez d'être torturé dans votre pays d'origine, vous devez le dire expressément aux autorités frontalières.

o Vous bénéficierez d'un entretien de peur crédible.

- o Vous devez prouver que vous risquez grandement d'être torturé si vous êtes renvoyé dans votre pays d'origine.
- o Vous avez le droit à un interprète.
- o Si l'entretien est un échec, vous serez expulsé.
- o En cas d'échec à l'entretien, vous pouvez demander une révision du refus par un juge de l'immigration.

Il n'y a pas de règles claires pour déterminer qui sera soumis à l'entretien de peur crédible ou expulsé en vertu du Titre 42.

- Les enfants non accompagnés se trouvant déjà sur le territoire étatsunien ne peuvent pas être expulsés en vertu du Titre 42.

### **Conditions de recevabilité d'une demande d'asile aux États-Unis**

Vous devez prouver les éléments suivants :

**Victime de persécution** : un individu ou un groupe de personnes vous a fait du mal (physique ou psychologique) dans le passé OU prévoit de le faire dans le futur. Vous avez alors une « possibilité raisonnable » d'être persécuté (au moins 10 % de risque).

**Peur subjective** : vous avez une crainte réelle de persécution.

**Peur objective** : une personne raisonnable dans votre situation aurait peur d'être persécutée.

**Le préjudice est causé par le persécuteur pour AU MOINS une de ces raisons spécifiques** :

- La nationalité
- La race
- La religion
- L'opinion politique (réelle ou supposée) ET/OU
- L'appartenance à un groupe social particulier (par exemple, LGBTQ, le genre, ou certains groupes familiaux)

Le chômage, la pauvreté ou la criminalité en général ne sont **PAS** des motifs d'asile.

### **Preuves à fournir pour votre demande d'asile :**

Les preuves sont des documents qui peuvent appuyer votre demande. Votre témoignage sert également de preuve. Il n'est pas obligatoire d'en avoir, mais il est bon de disposer de tout ce que vous pouvez obtenir qui puisse élaborer et corroborer les détails de votre dossier.

Commencez à rassembler vos preuves le plus tôt possible. Il n'est pas nécessaire de présenter vos preuves avant que le juge de l'immigration ne vous dise exactement quand elles doivent être présentées au tribunal.

Tous les documents doivent être traduits en anglais.

Une copie de tous les documents soumis à un juge de l'immigration doit être envoyée au département de la sécurité intérieure.

Il est important de conserver des copies de tous les documents et preuves que vous fournissez au tribunal de l'immigration.

**Exemples de preuves :**

- Rapports de police, preuves que vous avez appelé la police ou que vous vous êtes rendu au commissariat pour essayer de porter plainte.
- Rapports ou demandes d'aide auprès d'organisations de défense des droits de l'homme
- Dossiers médicaux (santé physique et mentale)
- Actes de naissance
- Certificats de décès
- Actes de mariage
- Dossiers ou bulletins scolaires
- Dossiers de travail ou fiches de paie
- Articles de journaux
- Publications ou vidéos sur les médias sociaux tels que Facebook, Twitter, WhatsApp, Instagram, etc.
- Copies de messages ou de conversations en ligne et de messages texte provenant de WhatsApp, iMessage, Facebook Messenger, etc.
- Photographies des dommages causés aux biens, des blessures physiques et/ou des menaces reçues.
- Documents judiciaires (par exemple, plaintes déposées au tribunal)

Si un individu (famille, amis, voisins, collègues ou autres membres de la communauté) a des informations sur votre cas, vous pouvez lui demander de rédiger une déclaration. La déclaration doit comprendre les éléments suivants :

- Nom complet et numéro de téléphone
- Une copie (recto et verso) de leur carte d'identité nationale
- Le lien avec vous et la durée de la relation
- Ce qu'il sait de ce qui vous est arrivé, à vous et à votre famille
- Comment il sait ce qui s'est passé
- Des détails sur la façon dont il a été informé de votre cas
- les raisons pour lesquelles il n'est pas sûr pour vous ou votre famille de rester dans votre pays d'origine.

Le texte suivant doit figurer à la fin de la déclaration :

« Je déclare sous peine de parjure (conformément à la législation des États-Unis) que ce qui est écrit est vrai et correct. »

La déclaration doit également comporter le nom et l'adresse de la personne qui l'a faite, sa signature et la date à laquelle elle a été rédigée.

À ce jour, il n'y a aucune annonce officielle concernant la réouverture de la frontière aux demandeurs d'asile. Plusieurs organisations juridiques des États-Unis ont engagé des poursuites devant le tribunal fédéral pour contester le programme MPP et la fermeture des frontières. L'administration Biden a déclaré qu'elle rouvrirait la procédure d'asile aux États-Unis, mais cela prendra du temps. Le fait de séjourner dans un port d'entrée des États-Unis ou à proximité ne donne à aucune personne ou famille la priorité d'accès au système d'asile étatsunien.

